

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2008

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, Mlle BOSSON Carine, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine

Absent excusé :

Mlle BOSSON C. a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 02 juillet 2008 est examiné.

M. ALLIOD souhaite revenir sur les conditions de la garantie financière accordée à la SEMCODA.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit de conditions types, M. ALLIOD trouve dommageable ce manque de prise en compte des spécificités locales.

Le compte rendu de la réunion du 02 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

Les factures des mois de Juillet et Août sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur la facture AVENANCE du mois de Juillet, il lui est répondu que le coût correspond aux effectifs de cantine de midi.

M. ASSENARRE souhaite savoir comment est calculée la cotisation versée au Parc Naturel Régional (PNR).

Mme ALLAINGUILLAUME lui répond qu'il s'agit d'une somme au prorata du nombre d'habitants.

M. CHANEL fait remarquer qu'à la vue de la somme mandatée, il serait judicieux de solliciter du P.N.R. un soutien financier pour les actions menées dans son domaine de compétences.

M. ALLIOD s'interroge sur la périodicité des factures EDF, il lui est répondu que tous les sites (excepté celui de l'école - salle des fêtes) ont un relevé semestriel, M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est prévue avec EDF pour faire le point sur les contrats.

I – DÉSIGNATION ÉLU CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Après avoir donné lecture au conseil du courrier émanant de M. le Préfet pour la mise en place de « correspondant sécurité routière », M. le Maire sollicite un volontaire.

Mme ALLAINGUILLAUME propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, désigne comme représentant:

- Mme ALLAINGUILLAUME Muriel,

II – ETUDE POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE FORESTIÈRE TRANSVERSALE DU PAYS DE GEX – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU COMITÉ DE PILOTAGE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 05 septembre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'engager une démarche collective d'étude pour la gestion et l'entretien de la route forestière transversale du Pays de Gex.

Elle a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Péron pour la réalisation de cette étude. Suite aux dernières élections municipales et pour finaliser l'étude, il est convenu de renouveler le comité de pilotage.

Le Conseil Municipal à l'Unanimité

- 1) **DECIDE** la désignation d'un membre titulaire : M. PINEY Henri, Maire.
- 2) **DECIDE** la désignation d'un membre suppléant : M. ASSENARRE Louis, Conseiller.

III ACQUISITIONS TERRAINS AGRICOLES :

En préalable, M. VUAILLET fait part de sa volonté de ne pas participer au débat, une des ventes concernant sa famille.

M. le Maire en prend note et propose de passer à l'examen des projets d'acquisition des terrains appartenant à Mme D'ANGELO, constitué d'une parcelle cadastrée section ZB N° 24, jouxtant le terrain communal près de l'école d'une surface de 19'772 m², terrain classé en zone NC du PLU, et à M. CHAPPAZ, constitué de parcelles cadastrées section N°119p et 121 jouxtant les courts de tennis, d'une surface d'environ 21 000 m², terrain classé en zone NC du PLU.

Mme VUILLEMET fait part de son désaccord sur les prix proposés par les services des Domaines, les valeurs étant différentes pour ces deux terrains qui, pour elle, appartiennent à la même zone.

M. le Maire rappelle l'historique de l'acquisition du terrain de Mme D'ANGELO pour expliquer la différence de prix.

M. le Maire souhaite obtenir du Conseil un accord de principe pour acquérir le terrain de M. CHAPPAZ au coût global de 8 € le m².

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le prix d'achat du terrain de Mme D'ANGELO a été fixé par délibération du 05 septembre 2006, Messieurs ASSENNARRE et FOURNIER font remarquer que la proximité des équipements publics du terrain de Mme D'ANGELO justifie la différence de prix à elle seule.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention (M. MASSON) fixe la valeur globale d'achat du terrain de M. CHAPPAZ à 8 € le m² suivant une répartition financière à définir en lien avec la chambre d'agriculture.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention (Mme VUILLEMET) confirme son accord pour l'achat du terrain de Mme D'ANGELO à 10 € le m² le vendeur devant faire son affaire de l'indemnité d'éviction.

IV – SERVITUDE DE PASSAGE – LOTISSEMENT LES VEUDETS - COMPLÉMENTS

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 février 2008 accordant au lotissement Les Veudets une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section E N°759.

Il donne lecture d'une lettre du promoteur de ce projet qui souhaite obtenir un complément d'autorisation de passage en tréfonds tous usages et tous temps pour les différents réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, téléphone, télécommunication, électricité et autres réseaux).

M. le Maire propose donc au Conseil d'accepter de compléter cette servitude.

Le Conseil accepte à l'Unanimité de compléter cette servitude.

V – SECOURS D'URGENCE – SINISTRÉS TORNADE D'HAUMONT

M. le Maire rappelle au Conseil les graves événements climatiques qui se sont produits près de la commune d'Haumont. Dans ce cadre, il propose aux conseillers de verser auprès de la Trésorerie Générale du Nord une aide qui pourrait s'établir à 1 000 €.

Le Conseil, à l'Unanimité accepte le versement d'une aide de 1 000 €.

VI – CONVENTION GARDERIE – FAMILLES RURALES

Mme DONZE présente aux conseillers le projet de convention d'accueil de loisir périscolaire et du mercredi à passer avec familles rurales.

Mme JOUANNET souhaite savoir qui prend en charge les repas du mercredi, il lui est répondu que cette prestation est incluse dans la convention de Familles Rurales.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec Familles Rurales.

Mme DONZE présente le budget prévisionnel pour une année, ce dernier est établi avec une fréquentation de 70% de l'effectif maximum qui, à terme, sera fixé à 36 places.

Mme DONZE rappelle aux conseillers qu'elle ne peut donner un coût précis pour chaque enfant, ce dernier étant lié au quotient familial. Toutefois, elle précise que 5 catégories sont fixées, échelonnant le prix de 2 € 50 à 4 € de l'heure.

VII – CRÉATION RÉGIE – BUDGET BOIS

M. le Maire informe l'Assemblée que deux régies existent, l'une pour la vente des tickets de cantine, l'autre dite « générale » concernant l'abonnement cantine, les locations diverses et la vente de bois..

Le passage au protocole HELIOS pour la comptabilité publique nécessite la création d'une régie spécifique pour l'encaissement des recettes liées aux ventes de bois.

Le Conseil, à l'Unanimité accepte la création d'une régie afférente au budget bois.

VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Matériel : un planning prévisionnel de remplacement est en cours d'établissement,
 - Relais Crozati : demandes de devis faites pour les travaux de carrelage et de toiture,
 - Logements ancienne école : problème d'étanchéité, une rencontre aura lieu le 9 septembre pour étudier la faisabilité du raccordement de ces derniers à la chaufferie bois,
 - Eglise : devis pour la régulation du chauffage à voir en commission,
 - Ecole :
 - les travaux avancent,
 - consultation lancée pour obtenir des devis pour la réfection du trottoir,
 - problèmes avec l'entreprise S.T.P.F.A. en cours de règlement,
 - profilé en aluminium, entreprise relancée,
 - inondation dans la cantine ce jour, la toiture n'étant pas finie,
 - ZAC de la Vie Chatelme : devis accepté pour le déplacement d'un candélabre,
 - Lotissement les Veudets : réunion de chantier pour l'enfouissement de la ligne E.D.F. le 09/09 à 10h,
 - Lotissement du Marais Sud : DCE prêt, consultation lancée le 5/09/08,
 - Devis Lachaux pour la réfection du monument aux morts, coût 1 230 € H.T., accepté à l'Unanimité,
 - Rencontre avec les employés communaux, suite au recrutement d'un troisième agent technique, ces derniers passent tous à 35 heures par semaine,
- M. ALLIOD évoque la sous utilisation de la balayeuse, M. le Maire lui répond que différentes solutions sont à l'étude.

Commission urbanisme – M. BARBIER :

PC de Juillet et Août 2008 :

- Di Grande Dominique, chemin de la Pièce à Villeneuve Crozet, demande de permis pour la construction d'une maison d'habitation. Permis refusé,
- Brocard Sébastien, lotissement des Jardins d'Hiver. Permis accordé,
- Homans Hillary, impasse des Corneillettes, demande d'extension d'habitation. Permis accordé,

DP de Juillet et Août 2008 :

- Polini Marc, route d'Avouzon, pose d'une clôture grillagée. Pas d'opposition,
- Duffin Russel, chemin des Chênes : pose d'une antenne parabolique en façade : pas d'opposition,
- Eiche Gabrielle, route d'Avouzon, pose de 28m² de panneaux photovoltaïques en toiture. Pas d'opposition.

Commission Culture – Mme DONZE :

- Devis SAVEC et VEYRAT reçus pour l'aménagement de la cuisine, l'offre de l'entreprise VEYRAT est la mieux disante, M. le Maire propose de donner un accord de principe pour l'acquisition du matériel de cuisine et des tables dans la limite de 50 000 € T.T.C., le Conseil, à l'Unanimité valide ce principe,
- Accueil périscolaire, 36 places disponibles à terme, deux personnes recrutées par familles rurales, Mme Sophie Breton en tant que directrice et Mme Nathalie Charrion en tant qu'animatrice,
- Ecole : 175 enfants inscrits,
- Nouvelle apprentie ATSEM : Inés Rodriguez,
- Site Internet de la commune : en ligne,
- Crozet Contact : prochaine parution début octobre, contributions des élus et des associations fortement souhaitées,
- Vide grenier le 28 septembre en partenariat avec l'Office du Tourisme du Pays de Gex,
- Foulée du Pied des Monts le 5 octobre,

Commission environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Une réunion pour le dépouillement de l'enquête de satisfaction sur la qualité des aménagements de sécurité routière a eu lieu, les propositions seront étudiées lors de la prochaine commission cadre de vie de septembre en liaison avec des membres du C.A.U.E. et du Conseil Général,
 - Un comptage routier va être mis en place sur la route de la télécabine à compter du 17 septembre pour deux semaines,
 - Sentiers de randonnée : état des lieux réalisé courant septembre par la communauté de communes,
 - Le P.N.R. a été sollicité pour la mise en sécurité de la carrière, ce dernier a donné son accord de principe à la reprise de l'étude pour une réhabilitation écologique et pédagogique,
 - Fleurissement : peu de gens se sont portés bénévoles pour attribuer les prix, la commission environnement procédera donc au choix, Mme ALLAINGUILLAUME déplore que la commune soit de moins en moins fleurie, pour relancer ce concours, un prix récompensant les jardins potagers va donc être créé,
 - Des membres de la paroisse ont sollicité un terrain pour mettre en place un jardin permettant de fleurir l'église, le jardin de la cure leur a été proposé,
 - Un sondage a été envoyé aux entreprises de la commune pour permettre la mise à jour des panneaux d'informations,
 - La mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 50km/h est envisagée,
- M. MASSON souhaite revenir sur les problèmes de circulation et évoque le danger que constitue les V.T.T. qui descendent la Route du Col trop rapidement,
- M. ALLIOD souhaiterait qu'un chantier CONCORDIA puisse se dérouler sur la commune dans le cadre de la réserve naturelle, comme cela fut le cas pour Thoiry cette année.

IX – DIVERS

1. P.L.U. :

- M. le Maire présente le planning des réunions à venir, il informe les conseillers qu'une réunion aura lieu le 2 octobre à 18h suivie du conseil à 20h30, la dernière réunion de la phase diagnostic doit avoir lieu le 17 décembre,
 - Présentation de deux devis, le premier établi par la chambre d'agriculture porte sur le diagnostic agricole de la commune, son coût s'établit à 2 198,63 € H.T., le Conseil le valide à l'Unanimité.
- M. le Maire informe l'Assemblée que la Chambre d'agriculture ne pouvant s'engager sur une réalisation avant janvier 2009, une négociation est en cours pour réduire ce délai. Le deuxième établi par la société NICOT pour la réalisation des Annexes Sanitaires, élément indispensable au P.L.U., dont le coût s'élève à 8 098,78 € T.T.C., le Conseil donne son accord à l'Unanimité pour réaliser les annexes sanitaires avec cette entreprise et donne mandat à M. le Maire pour négocier le prix proposé,

2. Informations diverses :

- Bail Relais Crozati : une réponse de l'actuel locataire pour le bail commercial est attendue pour mi-septembre, le blocage pourrait être d'ordre financier, décision à prendre le 2 octobre au plus tard, l'activité doit rester de l'hôtellerie restauration,
- M. le Maire donne lecture d'une lettre du Centre Culturel des Musulmans du Pays de Gex, devant la volonté de cette association d'acquiescer rapidement ce terrain, M. le Maire informe le Conseil que le dossier va être transmis à Maître Pellier pour réalisation de la promesse de vente,
- M. le Maire informe l'Assemblée que le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain est consultable en Mairie,
- M. le Maire rapporte aux conseillers le déroulement de la réunion du 27 août organisé par la communauté de communes avec les riverains de la Route d'Avouzon et du Chemin de Poizieux pour les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées, ces travaux vont débuter fin septembre,
- Jiva Hill Park Hotel : projet d'extension avec un hôtel au nord de son implantation et d'autres projets dans son environnement immédiat dont un golf 9 trous, surface constructible U.T.N. à revoir, réunion à prévoir entre M. le Maire, M. BARBIER –adjoint en charge de l'urbanisme- et le responsable de la société Jiva Hill Park Hotel afin d'obtenir plus de renseignements concrets avant discussion du projet en conseil.

Séance levée à 23 h.25.